BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1587

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

510 132 046 RCS Saint Etienne.
ISO-P.U.R..
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 7, Rue Hélène Boucher, 42110 Feurs.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ISO-P.U.R SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 € SIEGE SOCIAL : 7, RUE HELENE BOUCHER, 42110 FEURS 510132046 RCS SAINT ETIENNE ET PUR PROJECT SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 EUROS SIEGE SOCIAL : 443 ALLEE DE NEYRIEUX 42140 VIRIGNEUX 889 863 916 RCS SAINT ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/05/2021, les sociétés ISO-P. U. R. et PUR PROJECT ont établi un projet de fusion par absorption de la société PUR PROJECT par la société ISO-P. U. R. La société PUR PROJECT ferait apport à la société ISO-P.U.R. de la totalité de son actif évalué à 343.506 euros contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 333.057 euros, soit un actif net de 10.449 euros. La société ISO-P. U. R. détenant la totalité des 10.000 actions composant le capital social de la société PUR PROJECT, il ne serait procédé à aucune augmentation de son capital social en rémunération desdits apports. La prime de fusion s'élèverait à 449 €. La société PUR PROJECT sera dissoute de plein droit dès que la fusion sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-8 du Code de commerce, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion concernant la société ISO-P. U. R. et la société PUR PROJECT a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE le 21/05/2021..